

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoint.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

Secrétaire de séance : M Yann JOUAN.

Délibération 1 **TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE**

La salle polyvalente a une couverture en zinc cintrée réceptionnée en 2001. Des infiltrations sont vite apparues dans les locaux protégés par cette couverture. Les interventions ponctuelles de l'entreprise survenues par la suite ne résolurent pas les problèmes. A l'approche de la fin de la garantie décennale, une expertise a été réalisée (en 2011), qui a abouti à des travaux de reprise. Ces travaux se sont révélés rapidement inefficaces, notamment par temps pluvieux et venteux : les fuites d'eau persistent à ce jour.

Pour résoudre ce problème, le Conseil Municipal avait décidé de faire appel à un architecte.

Monsieur le Maire a rencontré, ce matin, l'architecte M Christophe ROUILLÉ et des professionnels des couvertures en zinc dans l'attente de leurs propositions.

Dans un premier temps, ils proposent de réaliser une première mission de faisabilité, qui va permettre de déterminer la complexité et les possibilités d'intervention, de mieux déterminer donc chiffrer la mission de maîtrise d'œuvre complète qui suivra.

Cette première mission permettra de faire le point sur les enjeux :

- Réglementaires (il s'agit d'une Etablissement Recevant du Public)
- Techniques (il s'agit d'intervenir sur le couvert d'un bâtiment existant réputé fonctionnel par ailleurs)
- Financiers

Ils proposent que cette évaluation prenne la forme d'une mission de faisabilité, qui comportera les éléments de mission suivants :

Temps 1

-Réunion sur site : échange, en présence des techniciens de VM Zinc (rendez-vous de ce matin 20/11/2025)

-Collectage des plans et documents concernant l'existant nécessaires à une approche technique et quantitative :

- Plans d'architecte ayant servi à la réalisation,
- Plans d'Étude d'Éxecution et factures du charpentier et du couvreur

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

- Classement des locaux au titre de la sécurité incendie

Les honoraires pour cette étape : 400.00 € HT.

Temps 2

-Point sur les enjeux réglementaires :

- Situation actuelle du bâtiment au vu des réglementations Sécurité incendie et accessibilité (contact avec les services concernés)
- Complexité du dossier de la demande d'autorisation de travaux qui sera nécessaire (contact avec le service instructeur de Dinan Agglomération)

-Point sur les enjeux techniques et financiers :

- Prise de connaissance détaillée des documents fournis
- Nouvelle visite sur site
- Réflexion sur le mode opératoire et les techniques à privilégier
- Contact avec les supports techniques des fournisseurs et des interlocuteurs privilégiés de notre connaissance (ingénieurs structure, charpentier, couvreur, coordinateur sécurité, contrôleur technique)
- Estimation du coût des travaux
- Estimation des nécessités, complexités et coûts des prestations complémentaires (contrôle technique, SPS, maîtrise d'œuvre)

Les honoraires pour cette étape : 800.00 € HT.

Temps 3

-Rédaction d'une notice reprenant l'ensemble des éléments décrits ci-dessus

-Remise de la notice avec moment de restitution et commentaire

Les honoraires pour cette étape : 200.00 € HT.

Les honoraires pour la totalité de la mission seront de 1 400.00 € HT.

Les conseillers municipaux acceptent, à l'unanimité, la proposition de l'architecte M Christophe ROUILLE au montant indiqué ci-dessus.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 NOVEMBRE 2025**

Délibération 2 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal a décidé la rénovation du toit de la salle polyvalente. Le montant prévisionnel des travaux serait de 150 000.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention DSIL ou DETR auprès de l'état qui doit être faite sur démarches simplifiées avant le 9 janvier 2026.

Les conseillers valident la proposition de demande de DSIL ou de DETR pour la rénovation du toit de la salle polyvalente et l'autorisent à signer les documents nécessaires.

Délibération 3 DEVIS POUR LA SALLE ANDRÉ HÉNON

La rénovation intérieure de la salle André Hénon avait été budgétisée au budget primitif 2025.

Monsieur BOURSEUL a demandé des devis pour entreprendre les divers travaux :

Pour le revêtement de sol : la SARL MIRIEL Anthony propose un devis de dépose du revêtement existant et l'évacuation des gravats et le traitement des déchets pour 550.00 HT. la fourniture et la mise en place d'une résine époxy anti remontée d'humidité, d'un produit d'accrochage spécial résine compris et d'un ragréage P3 conso 5kg/m² pour la somme de 2 337.72 € HT. la fourniture et la pose de lame PVC type Allura 70 de chez FORBO, pose collée pour 3 049.20 € HT. la fourniture et pose de seuil alu gris, de nez de marche alu, la réalisation d'un cadre paillason compris cornières alu et tapis 80X100 pour 340.00 € HT. le montant total est de 6 276.92 € HT.

L'entreprise précise qu'à la suite de la dépose du sol, une réception du support sera nécessaire, s'ils ne sont pas conformes, des travaux supplémentaires seront chiffrés.

Pour le plafond : La SARL MANIVEL propose un devis de fourniture de dalles de plafonds type eurocoustic tonga A 600X600X22 pour changer une partie des dalles pour un montant de 500.00 € HT. Le Conseil Municipal choisit de changer toutes les dalles du plafond. Le devis sera revu à la hausse.

Pour l'éclairage : CDLELEC propose 14 panneaux Led Rodi 830-26W-blanc froid pour un montant de 399.00 € HT.

Pour les murs : Le Comptoir Seigneurie Gauthier propose du papier peint à peindre et la peinture nécessaire, de l'enduit pour un montant de 831.39 € HT.

Dans la cuisine le remplacement de l'armoire en bois est souhaitable. Une armoire inox devrait être achetée à la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte tous les devis présentés.

Délibération 4 TARIF CANTINE

applicable au 1er janvier 2026

Mme Anne-Claude MORIN explique aux conseillers la proposition de l'État de la mise en place de la cantine à 1 euro sur une période de 3 ans. Pour cela, il faut créer trois tranches qui permettront de

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

déterminer un tarif dégressif cantine et les familles pourront y adhérer en fournissant à la mairie leur quotient familial (document officiel CAF ou MSA).

Mme Anne Claude MORIN et la commission scolaire proposent de revoir les tranches et les tarifs qui avaient été choisis en novembre 2021. La mise en place est prévue le 1er janvier 2026 pour tous les enfants scolarisés à Bourseul et à condition que tous les documents nécessaires soient fournis par les familles et que toutes les conditions aient été validées par les services de l'état.

Les tranches proposées sont les suivantes :

De 1 à 1 249 € le prix cantine sera de 1 euro.

De 1 250 € à 1 749 € le prix cantine sera de 2.80 euros.

De 1750 € et plus le prix cantine sera de 3.20 euros.

Pour les adultes, le prix de la cantine sera de 5.00 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cette proposition comme indiquée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération 5 **TARIFS GARDERIE**

applicable au 1er janvier 2026

Madame Anne Claude MORIN a réuni la commission scolaire et propose une augmentation des tarifs de la garderie à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- ☛ De 0.55 € de la demi-heure le matin.
- ☛ De 1.20 € de 16h30 à 17h00 (goûter inclus)
- ☛ De 0.55 € de la demi-heure de 17h00 à 18h30.

Les dépassements après 18h30 seront facturés 3.00 €.

Le Conseil Municipal approuve cette augmentation des tarifs garderie comme indiqué ci-dessus.

Délibération 6 **DÉFIBRILLATEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Yves BRUNET a fait appel à la société CARDIOUEST de Bétton pour la mise en place de trois défibrillateurs (au terrain de football, au site des Aulnays et à l'école). Celui de la salle polyvalente, a été fourni par la société SCHILLER (ancien fournisseur), a été posé il y a 8 ans, il devient obsolète. Un devis est proposé par la société CARDIOUEST d'un kit complet DAE pour un montant de 1 495.00 € HT.

Monsieur Yves BRUNET propose aussi le contrat de maintenance pour les 3 défibrillateurs qui sont en place. Il comprend l'assistance 6 jours/7, la prise en charge de l'administration de la garantie fabricant et suivi personnalisé, la garantie des consommables électrodes et batterie, le contrôle annuel avec

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 NOVEMBRE 2025**

vérification et opération d'entretien, mise à jour des données logiciel de l'appareil, remplacement périodique des consommables, vérifications des supports et armoires associés ,aux défibrillateurs, mise à disposition d'un défibrillateur de prêt en cas d'utilisation thérapeutique et/ou réparation (sous 48H maximum)....

La durée du contrat est de trois ans, le montant du contrat de maintenance est de 300.00 € HT/an.

Les conseillers valident l'achat du défibrillateur pour la salle polyvalente au montant indiqué ci-dessus et acceptent le contrat de maintenance pour les trois défibrillateurs en place avec la société CARDIOUEST.

Délibération 7 PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL AVEC EFFET AU 1^{er} JANVIER 2026

Monsieur le Maire a fait le point sur le tableau des heures annuelles du personnel de l'école et propose deux augmentations de la durée hebdomadaire de service avec l'aval de Mme Anne-Claude MORIN, adjointe aux affaires scolaires.

Pour Mme Laetitia HERMENTIER qui est actuellement à 22 heures par semaine passera à 24 heures par semaine.

Pour Mme Jolanta MARCINKOWSKI qui est actuellement à 22 heures semaine passera à 24 heures par semaine.

Les conseillers valident le changement de DHS pour ces deux personnes applicable au 1^{er} janvier 2026.

Délibération 8 MISE A JOUR DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS			
GRADE	Catégorie	Effectif budgétaire	DHS
Filière administrative			
Rédacteur	B	1	35H00
adjoint administratif stagiaire à partir du 1 ^{er} octobre 2025	C	1	35h00
Filière technique			

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 NOVEMBRE 2025**

Agent de maîtrise principal	C	1	35h00
Agent de maîtrise	C	1	35h00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	31H00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	25H00
Adjoint technique vacance du poste	C	1	35H00
A supprimer au 1 ^{er} janvier 2026	C	2	22H00
Changement DHS des deux postes au 1 janvier 2026	C	2	24h00
	C	1	35H00
Atsem principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35H00
11 agents municipaux			

Délibération 9 DÉCISION MODIFICATIVE budget commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder aux modificatifs des comptes suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 NOVEMBRE 2025**

Investissement	:		
Dépenses			
2051 logiciel Abelium			4 200.00 €
2188-69 défibrillateur			2 000.00 €
2188-75 Bac d'équarrissage			1 600.00 €
2183-70 informatique école			500.00 €
2183-78 informatique mairie			500.00 €
231-116 Infraconcept Louvelais			570.00 €
231-119 architecte toit salle polyvalente			6 000.00 €
231-118 aménagement Ville Hamonet		15 370.00 €	
Fonctionnement			
673			2 000.00 €
60612 EDF			10 000.00 €
6588		12 000.00 €	

Délibération 10

RÉFÉRENT CNAS

Depuis le départ de Monsieur Pascal DESPRES en retraite, le comité d'entreprise CNAS n'a plus de référent agent. Afin de garantir le bon fonctionnement du CNAS, Madame Maria PASCOAL GOMES est nommée référente « agent » avec l'aval du Conseil Municipal.

Délibération 11

VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT

DU « CLOS GRASSET »

Le lotissement du « Clos grasset » est composé de quatre terrains privés qui ont la particularité d'être composé de deux parcelles une privée et une appartenant à la commune à la suite d'un problème de bornage au niveau de la création de la voirie.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

Les terrains communaux sont les suivants :

- Le lot 19, à l'adresse 21 la Tieuline constitué de la parcelle A 1705 18 m² appartenant à la commune.
- le lot 20, à l'adresse 19 la Tieuline constitué de la parcelle A 706 de 7m² appartenant à la commune.
- le lot 21, à l'adresse 17 la Tieuline constitué de la parcelle A 707 de 3 m² appartenant à la commune.
- Le lot 22, à l'adresse 15 la Tieuline constitué de la parcelle 1708 de 3 m² appartenant à la commune.

Monsieur le Maire propose que ces terrains soient vendus à 1 euro symbolique le terrain.

Les conseillers acceptent de vendre au prix proposé par Monsieur le Maire.

Délibération 12

BAC D'ÉQUARRISAGE

Les chasseurs doivent se débarrasser de leurs déchets (tripaille, peaux de bêtes...) de façon rigoureuse et doivent se conformer aux nouvelles règles, Ils recourent à la congélation et ont sollicité la mairie pour obtenir un bac d'équarrissage. Les animaux trouvés sur le domaine public seront mis dans le bac. La société POINT VERT propose un bac de 800 litres pour le montant de 1 099.00 € HT.

Celui-ci pourra être relevé par la société SAS SECANIM (collecte Plouvara) selon les tarifs suivants :

>0 kg < 50 kg	102.00€ HT le passage.
> 51 kg à < 100 kg	82.00€ HT le passage.
> 101 kg < 200 kg	88.00€ HT le passage.
> 201 kg < 300 kg	94.00€ HT, le passage.
>301 kg < 400 kg	113.00€ HT le passage.
>401 kg < 500 kg	131.00€ HT le passage.
> 501 kg	252.00€ HT la tonne.

Pour un passage à vide 102.00 € HT le passage. Le nombre de passage est estimé à 3 ou 5 par an

Le Conseil Municipal, après délibération, valide l'achat d'un bac d'équarrissage de 800 litres à la société POINT VERT et les frais afférents aux enlèvements seront réglés à la SAS Secanim selon les tarifs ci-dessus.

Délibération 13

ÉCOLE : FRAIS DE TRANSPORT

Madame Anne-Claude MORIN adjointe aux affaires scolaires fait part aux conseillers d'une demande de prise en charge de frais de transport scolaire de 350.00 € pour les sorties qui ne sont plus assumés par le Département pour l'année 2025-2026. Monsieur le Maire tient à rappeler que la commune verse une subvention pour les fournitures de 48.00 € et l'éveil culturel de 22.00 € par enfant pour une année scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation exceptionnelle de 300.00 € pour les frais de transport scolaire 2025-2026.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

QUESTIONS DIVERSES

ÉCOLE

Monsieur le Maire a reçu Madame LEFORT de l'Académie Nationale pour faire un point sur l'école, Selon leurs échanges l'école fonctionne bien et n'est pas menacée par une fermeture de classe.

PARC SPORTIF

les demandes de devis ne sont pas parvenues. Le dossier est reporté.

RÉUNIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal le 18 décembre 2025 ou en janvier 2026,

Vote du Compte Financier Unique le 12 ou 19 février 2026,

Rendez-vous pour le Budget Primitif 2026 avec Madame Françoise JOSSELIN le 26 février 2026,

Vote du Budget Primitif le 5 mars 2026.

TELETHON le mail a été envoyé aux conseillers.

MON TRO BREIZH

le financement pour la pierre levée est obtenu et validé.

Ordre du jour :

Délibération 1 Toit de la salle polyvalente

Délibération 2 Demande de subvention pour le toit de la salle polyvalente

Délibération 3 Devis pour la salle André Hénon

Délibération 4 Tarif cantine applicable au 1er janvier 2026

Délibération 5 Tarifs garderie applicable au 1^{er} janvier 2026

Délibération 6 Défibrillateur pour la salle polyvalente

Délibération 7 Personnel communal : augmentation du temps de travail avec effet au 1^{er} janvier 2026

Délibération 8 Mise à jour des effectifs de la mairie

Délibération 9 Décision modificative budget commune

Délibération 10 Référent CNAS

Délibération 11 Vente de terrain au lotissement du « CLOS GRASSET »

Délibération 12 Bac d'équarrissage

Délibération 13 École : frais de transport

Questions diverses

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 NOVEMBRE 2025**

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2025

Philippe DAULY
le Maire

M Yann JOUAN
Secrétaire de séance